



Wallonie

Primes énergie 2014

Installation d'une chaudière ou d'un générateur au gaz naturel - Annexe technique 8



Ce document constitue une **annexe technique** au formulaire de demande de prime. Il doit être **rempli par l'entrepreneur** et **remis au demandeur** de la prime pour qu'il puisse le joindre en original à son formulaire de demande.

Vous trouverez probablement réponse aux questions que vous posez en appelant le 17 18.

1. Coordonnées de l'entrepreneur

1.1. Identification

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro d'entreprise		<input type="checkbox"/> non assujetti à la TVA
<input type="text"/>		
Dénomination		
<input type="text"/>		
Enseigne commerciale		<i>si différente de la dénomination</i>
<input type="text"/>		
Forme juridique		
<input type="text"/>		
Accès à la profession		
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Entrepreneur habilité gaz naturel (label CERGA)		
<input type="checkbox"/> Oui		
n° CERGA :		
<input type="text"/>		
<input type="checkbox"/> Non		

2. Travaux

2.1. Localisation des travaux

Rue	Numéro	Boîte
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Code postal	Localité	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Code EAN du gaz (commence par 54)		
<input type="text"/>		

2.2. Factures concernées

Numéro	Date	Détails de la facture
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

2.3. Système installé

- Chaudière au gaz à condensation
 Générateur d'air à condensation fonctionnant au gaz naturel

Description du système installé :

Marque

Modèle

Type

Puissance

2.4. Attestation de conformité de l'installation

(à remplir uniquement si vous êtes un entrepreneur habilité gaz naturel - label CERGA)

- L'installation neuve** est conforme aux prescriptions correspondantes¹ actuellement en vigueur et est techniquement sûre - l'essai d'étanchéité donne satisfaction
- La nouvelle partie de l'installation** est conforme aux prescriptions correspondantes¹ actuellement en vigueur et est techniquement sûre - l'essai d'étanchéité donne satisfaction
- L'installation existante** est conforme aux prescriptions correspondantes¹ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et est techniquement sûre - l'essai d'étanchéité donne satisfaction

3. Déclaration sur l'honneur et signature de l'entrepreneur

Je soussigné :

Nom

Prénom

Fonction

certifie :

- que toutes les données renseignées sur cette annexe technique sont exactes ;
- ne pas avoir de dettes fiscales ou sociales ;
- être parfaitement informé(e) que l'Administration peut, dans un délai de trois ans à compter de la liquidation du montant de la prime, vérifier l'authenticité des informations fournies et réclamer, le cas échéant, le remboursement de celui-ci au demandeur.

Date

Signature

¹ Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.